



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : données et indicateurs relatifs

au Programme de développement durable

à l'horizon 2030

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 et aux pratiques antérieures, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Ce rapport rend compte des principales activités que le Groupe a conduites depuis la précédente session de la Commission de statistique. Le Groupe y présente les conclusions de ses deux premières réunions virtuelles, tenues par téléconférence les 7 octobre et 11 novembre 2015, et y détaille les préparatifs de sa première réunion en séance, prévue pour la mi-janvier 2016.

Les points appelant une décision de la Commission sont notamment les suivants : a) révisions qu'il est proposé d'apporter au mandat du Groupe de haut niveau; b) proposition de document de réflexion sur l'organisation, en 2016, d'un forum mondial des Nations unies pour les données du développement durable; et c) programme de travail du Groupe pour l'année 2016.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 janvier 2016).

** E/CN.3/2016/1.



Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015

1. À sa quarante-sixième session, la Commission de statistique est convenue de créer le Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités de suivi du programme de développement pour l'après-2015, composé de représentants d'organismes nationaux de statistique, ainsi que d'organisations régionales et internationales en qualité d'observateurs, qui devait travailler sous l'égide de la Commission de statistique. Cette dernière a chargé le Groupe d'encourager les pays à s'approprier le système de contrôle du programme de développement pour l'après-2015 et de favoriser le renforcement des capacités, l'établissement de partenariats et la coordination.

II. Mandat et composition

2. Comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa quarante-sixième session, le mandat du Groupe de haut niveau, tel qu'il figure à l'annexe I du présent document, est le fruit de consultations tenues avec des États Membres, sous l'égide du Président de la Commission et a été approuvé par le Bureau de la Commission.

3. Lorsqu'elle a créé le Groupe de haut niveau, la Commission a demandé que l'on fasse appel à des mécanismes régionaux existants pour garantir une représentation régionale équitable et s'assurer les compétences techniques voulues. Entre mai et juin 2015, les mécanismes régionaux ont tenu, avec l'appui des commissions régionales de l'ONU dont ils relevaient, des consultations internes en vue d'établir la liste des membres du Groupe de haut niveau. On trouvera à l'annexe 2 une liste des membres actuels du Groupe. Comme en a convenu la Commission de statistique, son président est membre de droit du Groupe.

III. Résumé des activités menées par le Groupe de haut niveau

A. Première réunion du Groupe de haut niveau

4. À sa première réunion, tenue le 7 octobre 2015, par téléconférence, le Groupe de haut niveau a examiné plusieurs propositions visant à renforcer et à clarifier son mandat, afin notamment de le rendre plus précis, plus concret et davantage tourné vers l'avenir, et de mieux définir les responsabilités incombant respectivement au Groupe de haut niveau pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 et au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. À la même séance, les pays souhaitant se porter candidats à la coprésidence du Groupe ont été invités à se manifester. La Hongrie et la Côte d'Ivoire ont répondu à cet appel et ont été nommés par consensus.

5. Le Groupe de haut niveau a examiné un premier projet de document de réflexion sur l'organisation d'un forum mondial des Nations Unies pour les données du développement durable, et souligné que les statisticiens du monde entier

coopéraient à la mise en œuvre de cette initiative et y apportaient une contribution de premier plan.

6. Le Secrétariat a créé un site Web du Groupe de haut niveau (voir <http://unstats.un.org/sdgs/hlg>) comportant une section accessible au grand public et une autre protégée par un mot de passe, qui a pour objet de faciliter la communication entre les membres du Groupe et avec les autres parties prenantes.

B. Deuxième réunion du Groupe de haut niveau

7. La deuxième réunion du Groupe de haut niveau s'est tenue le 11 novembre 2015 par téléconférence. Les membres du Groupe y ont formulé de nouvelles propositions visant à renforcer et à clarifier le mandat du Groupe, et ont chargé le Secrétariat de rassembler toutes les contributions et de mettre la dernière main à un projet de version révisée du mandat devant être soumis à l'approbation de la Commission de statistique. On trouvera à l'annexe III le texte de cette version révisée.

8. À la même séance, le Groupe de haut niveau a également débattu de la nature et de l'objet du Forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable, comme l'avait proposé la Commission de statistique à sa quarante-sixième session. La Commission avait alors insisté sur l'importance de ce forum et demandé très clairement que l'on en accélère les préparatifs, sous ses auspices. En conséquence, les membres du Groupe de haut niveau se sont penchés sur le rôle et la portée potentielle du Forum ainsi que sur les meilleurs moyens de s'assurer la collaboration d'autres parties prenantes, notamment celles qui venaient du secteur privé et de la société civile.

9. Le Groupe de haut niveau a insisté sur le rôle unique qu'il jouait en assurant la direction stratégique des activités de surveillance et de communication des données relatives au développement durable, comme le lui avait demandé la Commission de statistique. Aussi le Forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable pourrait-il servir, sous l'égide de la Commission, de cadre approprié pour l'examen des données aux fins du suivi et de l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Les participants à la deuxième réunion du Groupe de haut niveau sont en outre convenus que le Forum de haut niveau du lundi (une manifestation parallèle prévue pour le 7 mars 2016) de la Commission de statistique serait consacré aux préparatifs du Forum mondial des Nations unies pour les données du développement durable tandis que certains des aspects du Forum mondial pourraient être traités lors des séminaires techniques que la Commission compte tenir le 11 mars et durant l'une des manifestations parallèles qu'elle prévoit d'organiser à l'heure du déjeuner.

C. Troisième réunion du Groupe de haut niveau

11. Les membres du Groupe de haut niveau sont convenus de tenir une réunion en séance, les 14 et 15 janvier 2016, à New York. Les principaux points devant être débattus à cette réunion sont les suivants : a) mandat et mécanismes de travail du Groupe; b) aspects stratégiques de la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs de suivi des objectifs de développement durable; et c) nouvelles mesures à prendre

au titre du programme de travail du Groupe pour 2016, notamment l'organisation du Forum mondial des Nations Unies pour les données du développement durable.

12. À la quarante-septième session de la Commission de statistique, les coprésidents du Groupe de haut niveau rendront compte oralement des principales conclusions auxquelles auront abouti les participants à la réunion de janvier, ainsi que de tout fait pertinent survenu depuis la date de présentation du rapport écrit.

IV. Décisions à prendre

13. **La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Groupe de haut niveau. Le nouveau mandat proposé est le fruit des consultations qu'ont tenues les membres du Groupe, en vue de rendre ce mandat plus précis, plus concret et davantage tourné vers l'avenir, et de mieux définir les responsabilités incombant respectivement au Groupe et au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.**

14. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du fait que le mandat du Groupe de haut niveau inclut des tâches qui étaient auparavant du ressort du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. Aussi la Commission est-elle invitée à exprimer sa gratitude au Groupe des Amis de la présidence susmentionné et à accepter que celui-ci cesse ses travaux.**

15. **En outre, la Commission de statistique est invitée à examiner les documents ci-après qui seront présentés dans un document de séance devant être établi à l'issue de la troisième réunion du Groupe qui se tiendra à New York les 14 et 15 janvier 2016 et à faire connaître ses vues à leur sujet :**

a) Projet de programme de travail du Groupe de haut niveau pour 2016;

b) Projet de document de réflexion sur l'organisation d'un forum mondial des Nations Unies pour les données du développement durable.

Annexe I

Version du mandat du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 établie à l'issue de consultations tenues sous l'égide du Président de la Commission de statistique

Mandat du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015

1. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (Groupe de haut niveau de suivi du programme de développement pour l'après-2015) a pour vocation d'établir un partenariat mondial pour la collecte de données sur le développement durable et, à ce titre, s'acquittera des tâches suivantes :

a) Assurer la direction stratégique des activités de suivi et de communication de données statistiques menées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;

b) Encourager les pays à s'approprier le système de contrôle du programme de développement pour l'après-2015 et favoriser le renforcement des capacités, l'établissement de partenariats et la coordination pour le contrôle de ce programme, afin notamment d'harmoniser les systèmes nationaux et mondiaux de surveillance et de communication de l'information;

c) Répondre aux besoins de financement des activités de renforcement des capacités statistiques, notamment en élaborant des propositions et en assurant la mobilisation, la gestion et le contrôle des ressources, ainsi qu'en étudiant les moyens de tirer parti des ressources et de la créativité du secteur privé;

d) Donner des conseils sur les moyens de tirer parti des possibilités offertes par la révolution des données pour appuyer la réalisation des objectifs du développement durable, en tenant compte du niveau de développement propre à chaque pays;

e) En coopération avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, examiner la question de la mise en place des infrastructures de données communes aux pays en vue d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et formuler, le cas échéant, des recommandations à ce sujet;

f) Mobiliser les organismes statistiques et les autres parties prenantes qui œuvrent à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable convenus à l'échelle internationale, et promouvoir le dialogue et l'établissement de partenariats entre ces entités.

2. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Groupe se concertera étroitement avec les coprésidents du nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, au sujet du renforcement des capacités statistiques et, le cas échéant, d'autres questions, et il fera appel à des initiatives conjointes de renforcement des capacités techniques et d'assistance technique existantes comme celles qui s'inscrivent dans le cadre de PARIS21, du Mémorandum d'accord entre les banques de développement et l'Organisation des Nations Unies sur la coopération en matière statistique et d'autres accords de coopération et de coordination, pour éviter tout chevauchement des travaux.

3. Le Groupe comprendra 15 à 20 représentants d'organismes nationaux de statistique, choisis sur la base du principe de la représentation géographique équilibrée, selon une formule peu ou prou analogue à celle qui avait présidé à la composition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que des représentants d'organismes régionaux et internationaux, qui auront qualité d'observateurs. Il serait préférable d'éviter que les membres du Groupe, qui seront nommés par la voie de mécanismes régionaux déjà en place¹, ne cumulent ce mandat avec celui de membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le secrétariat du Groupe sera assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les membres du Groupe éliront deux coprésidents.

4. Le Groupe œuvrera sous les auspices de la Commission de statistique, dont il sollicitera l'avis et à laquelle il fera rapport chaque année.

5. La Commission de statistique examinera le mandat et le fonctionnement du Groupe à sa quarante-huitième session en 2017.

¹ Commission africaine de statistique, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Comité de statistique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Annexe II

Composition du Groupe de haut niveau

Les pays ci-après sont actuellement membres du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 :

<i>Présidence de la Commission de statistique*</i>	<i>Océanie</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Vanuatu
<i>Afrique de l'Est</i>	<i>Caraïbes</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mozambique • Rwanda 	<ul style="list-style-type: none"> • Bahamas • Sainte-Lucie
<i>Afrique centrale et australe</i>	<i>Amérique centrale et Amérique du Sud</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> • Argentine • Équateur • El Salvador
<i>Afrique de l'Ouest</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Côte d'Ivoire 	
<i>Afrique du Nord</i>	<i>Europe de l'Est</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> • Hongrie
<i>Asie occidentale</i>	<i>Europe du Sud</i>
<ul style="list-style-type: none"> • État de Palestine • Yémen 	<ul style="list-style-type: none"> • Italie
<i>Asie centrale, Asie orientale, Asie du Sud et Asie du Sud-est</i>	<i>Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe occidentale</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mongolie • Pakistan • Malaisie • Kazakhstan 	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark • Suisse • États-Unis d'Amérique

* Le Président de la Commission de statistique de l'ONU est membre de droit du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.

Annexe III

Projet de version révisée du mandat du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités statistiques pour le suivi du Programme de développement pour l'après-2015

Mandat du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques aux fins du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques aux fins du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mettra en place un plan d'action mondial pour les données aux fins du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et s'acquittera des tâches suivantes :

a) Assurer la direction stratégique des activités de suivi et de communication de données statistiques menées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

b) Encourager les pays à s'approprier le système de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et favoriser à cette fin le renforcement des capacités, l'établissement de partenariats et la coordination, afin notamment d'harmoniser les systèmes nationaux et mondiaux de surveillance et de communication de l'information;

c) Recommander les domaines qui devraient bénéficier en priorité des fonds affectés au renforcement des capacités statistiques et préconiser des mesures à l'appui de la mobilisation, de la gestion et de la surveillance des ressources;

d) En coopération avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, réfléchir aux moyens de faciliter la modernisation et l'harmonisation des infrastructures de données communes ainsi qu'à la possibilité de mettre à profit les ressources et les contributions potentielles du secteur privé et, le cas échéant, formuler des recommandations à ce sujet;

e) Donner des conseils sur les moyens de tirer parti des possibilités offertes par la révolution des données pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en donnant suite aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, intitulé *A world that counts: mobilising the data revolution for sustainable development*, et en tenant compte du niveau de développement propre à chaque pays;

f) Promouvoir la coopération entre les statisticiens et d'autres parties prenantes qui œuvrent à la réalisation des objectifs et des cibles du développement durable qui ont été convenus à l'échelle internationale;

g) Donner des conseils sur la teneur des travaux et l'organisation d'un forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable et prendre la tête des efforts menés à l'échelle mondiale par les statisticiens, en vue de prendre contact et de coopérer avec les parties concernées, notamment la société civile, les universitaires et le secteur privé.

2. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Groupe se concertera étroitement avec les coprésidents du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, au sujet du renforcement des capacités statistiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il coopérera aussi avec les initiatives conjointes de renforcement des capacités techniques et d'assistance technique existantes comme celles qui s'inscrivent dans le cadre de PARIS21, du Mémoire d'accord entre les banques de développement et l'Organisation des Nations Unies sur la coopération en matière statistique et d'autres accords de coopération et de coordination, pour éviter tout chevauchement des travaux et réaliser, s'il y a lieu, de nouveaux gains d'efficacité.

3. Le Groupe comprendra 22 représentants d'organismes nationaux de statistique, choisis sur la base du principe de la représentation géographique équitable selon une formule peu ou prou analogue à celle qui avait présidé à la composition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ses membres seront nommés par l'intermédiaire de mécanismes régionaux existants² pour une période de deux ans, à l'issue de laquelle certains d'entre eux siégeront par roulement, ainsi qu'en auront convenu les organismes régionaux dont ils relèvent. Il serait préférable d'éviter que les membres du Groupe de haut niveau ne cumulent ce mandat avec celui de membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les membres du Groupe de haut niveau éliront deux coprésidents. Le Groupe de haut niveau comprendra des représentants de commissions régionales ainsi que d'organismes régionaux et internationaux, qui auront qualité d'observateurs. Il demandera aux pays qui ne siègent pas en son sein de contribuer à ses travaux, par le truchement de leurs mécanismes régionaux respectifs. Son secrétariat sera assuré par la Division.

4. Le Groupe de haut niveau œuvrera sous l'égide de la Commission de statistique dont il sollicitera les avis et à laquelle il fera rapport chaque année.

5. La Commission de statistique examinera, selon que de besoin, le mandat et le fonctionnement du Groupe de haut niveau.

² Commission africaine de statistique, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Comité de statistique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.